

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf situé au 19, chemin de l'Église le **jeudi 21 avril 2022, 18 h** ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raîche	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est également présente madame Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière qui agit également comme secrétaire d'assemblée et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Nicolas Pentassuglia, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 18 h 18.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « résolu à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Résolution n° 091-04-2022

AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation, et ce, conformément à l'article 157 du Code municipal.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 092-04-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 avril 2022 à 18 h
 Tenue à l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution d'appui au tournoi de pêche de l'ACPLC 2022
5. Achat d'un camion
6. Signature de l'entente de travaux d'entretien avec le ministère des Transports du Québec
7. Arbitrage de griefs
8. Période de questions
9. Levée de la séance

en y ajoutant le point 8 : Attestation de dépenses dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERL) et en adaptant la numérotation subséquente.

ADOPTÉE

Résolution n° 093-04-2022

RÉSOLUTION D'APPUI AU TOURNOI DE PÊCHE DE L'ACPLC 2022

CONSIDÉRANT le tournoi de pêche annuel de l'Association chasse et pêche Lac-du-Cerf à l'occasion de son 35e anniversaire les 29, 30 et 31 juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'exigence de Transport Canada d'une résolution d'appui de la Municipalité d'accueil de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le tournoi annuel de pêche de l'Association chasse et pêche Lac-du-Cerf des 29, 30 et 31 juillet 2022.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**Résolution n° 094-04-2022****ACHAT D'UN CAMION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un camion k1500 SIERRA LTD DOUBLE CAB PRO STD/BOX (1SA) au montant de 55 470.41 \$, incluant les taxes applicables et les frais d'immatriculation, chez LES SOMMETS CHEVROLET BUICK GMC LTEE;

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe, à signer tous les documents relatifs à l'achat du véhicule, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, à effectuer le transfert du titre de propriété à la Société de l'Assurance automobile du Québec;

Et de débiter du poste budgétaire 23-040-00-724-03, les sommes nécessaires pour l'achat dudit camion.

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 21 avril 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution n° 095-04-2022**SIGNATURE DE L'ENTENTE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Dionne, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, le contrat 8809-22-MU02 relatif aux travaux de balayage et nettoyage de la chaussée sur la route 311 dans les municipalités de Lac-du-Cerf et Notre-Dame-de-Pontmain, d'une longueur pondérée de 14,435 km pour un montant de 20 300 \$, et ce, entre le 18 avril 2022 et le 31 mai 2022.

ADOPTÉE

Résolution no 096-04-2022**ARBITRAGE DE GRIEFS**

CONSIDÉRANT le dépôt de sept griefs par le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud – CSN section Municipalité Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT la possibilité de recourir à la médiation ou l'arbitrage pour le règlement desdits griefs;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT l'arbitrage prévu le 11 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir l'arbitrage des griefs prévu le 11 mai 2022 sans recourir à la médiation proposée. Le cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay représentera la Municipalité de Lac-du-Cerf lors de l'audition.

ADOPTÉE

Résolution no 097-04-2022

ATTESTATION DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ERL)

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 169 348 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Lac-du-Cerf vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester la véracité des frais encourus, à savoir :

Dépenses d'été totale	130 057.64 \$
Dépenses d'hiver totale	72 230.37 \$
Totalisant	202 288.01 \$

totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2021 sur des routes locales de niveaux 1 et 2, incluant l'entretien hivernal conformément au Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution n° 098-04-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Raîche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 18 h 25.

ADOPTÉE

Nicolas Pentassuglia
Maire

Sophie Dionne
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Nicolas Pentassuglia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Nicolas Pentassuglia
Maire